



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

baccalauréat

Question écrite n° 122767

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le choix des options de sports de pleine nature au baccalauréat. En effet, s'agissant des options facultatives, les candidats doivent présenter deux disciplines. Or, la liste nationale des épreuves ne comprend pas toutes les disciplines olympiques. Ainsi le snowboard et le kayak ne figurent pas dans la liste des sports que les candidats peuvent présenter dans l'académie d'Aix-Marseille. Cette situation pénalise certains candidats, notamment s'agissant de jeunes de zones de montagne pratiquant ces disciplines. Par souci d'équité, il semble nécessaire d'étudier comment les listes des sports autorisées peuvent être adaptées aux pratiques locales afin de prendre en compte les spécificités des territoires. Il le remercie de lui préciser ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122767

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 2007, page 4227